

Le déconfinement dans les institutions en Wallonie

A cause du covid-19, on est confinés.



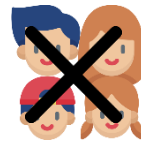
Etre confiné cela veut dire

qu'on doit rester dans son institution.



Quand on est confinés,

on ne peut pas avoir de visites de la famille.



On ne peut pas retourner dans sa famille pour le weekend.

C'est difficile pour tout le monde.



Maintenant le déconfinement pour les institutions a commencé.

Le déconfinement c'est quand on peut un peu sortir
de son institution.



Le déconfinement va se faire petit à petit
pour les institutions :



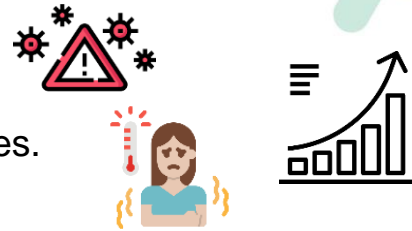
- les familles peuvent à nouveau rendre visite dans les institutions
- les personnes peuvent retourner dans leur famille
- de nouvelles personnes peuvent rentrer dans l'institution.

Il y a des règles à suivre.

Les règles sont expliquées dans le texte.



Ces règles peuvent changer
si on voit que trop de personnes tombent malades.



Chaque institution fera ce qu'elle peut pour tout organiser.
Peut-être que certaines choses prendront plus de temps.



Rappel des gestes barrières

Même pendant le déconfinement
il faut toujours respecter les gestes barrières.

- Bien se laver les mains



- Rester loin des autres



- Porter un masque



Rappel pour les visites en institution

Il y aura un endroit spécial dans l'institution
pour les visites des familles.

1 personne de la famille peut venir en visite.

Ça doit toujours être la même personne.

La personne doit avoir un masque

et respecter les gestes barrières.



Les règles pour les retours dans les institutions

Les personnes qui étaient dans leurs familles pendant le confinement peuvent revenir dans l'institution.



Les institutions peuvent aussi accueillir des nouvelles personnes.

Pour pouvoir revenir dans l'institution, il faut que toute la famille soit en bonne santé depuis au moins 2 semaines.



Les personnes qui reviennent en institution doivent faire le test de dépistage.



Le dépistage c'est pour savoir si on a le covid-19.

Si la personne qui revient dans l'institution n'a pas pu faire le test de dépistage la personne doit être confinée et surveillée.



C'est pour être sûr que la personne n'est pas malade pour ne pas donner le virus aux autres.



Quand la personne rentre dans l'institution

1 personne de sa famille peut l'accompagner.

La personne de sa famille doit mettre un masque.

Elle doit rester dans le local spécial pour les visites.

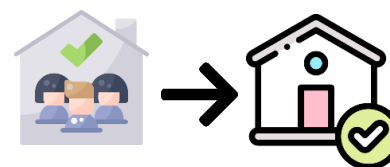


L'institution peut changer les règles dans certains cas.
Mais il faut toujours penser à la sécurité
et au bien-être de tout le monde.



Les règles pour les retours en famille

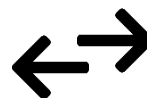
Les retours en familles sont maintenant autorisés.
Mais il y a des conditions.



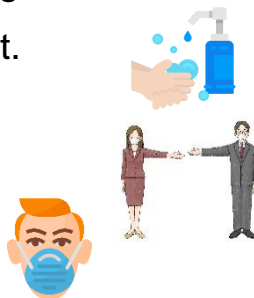
Le retour pour un week-end est déconseillé.
Si on rentre en famille,
c'est pour 7 jours ou plus.



Il faut voir avec chaque personne
quand elle rentre en famille
et quand elle retourne dans l'institution.



Si une personne rentre dans sa famille
il faut s'engager à respecter les gestes barrières.
Il faut se laver les mains souvent.
Il faut rester loin des autres.
Il faut mettre un masque
si on ne sait pas rester loin.



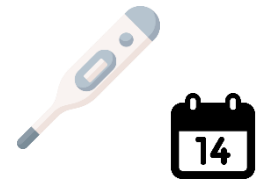
Avant de rentrer dans la famille
la personne doit avoir reçu les informations
sur les règles de sécurité.



Si une personne tombe malade pendant le retour en famille, elle ne peut pas revenir dans l'institution avant d'être guérie.

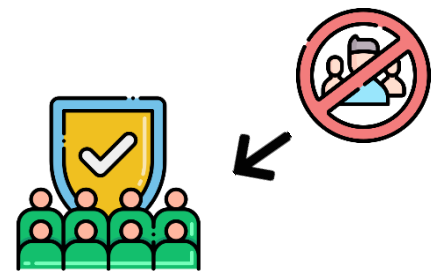


Quand la personne revient en institution, il faut prendre sa température 2 fois par jour pendant 14 jours pour vérifier qu'elle n'est pas malade.



Les règles pour les activités extérieures

Si on fait une activité dehors on doit rester avec les personnes de l'institution. Il ne peut pas y avoir d'autres personnes.



Certaines choses sont autorisées.



On peut faire des activités où il n'y a pas trop de monde.

Par exemple :

- faire des promenades en forêt
- faire des activités dans la nature.



Si on fait une activité dehors avec quelqu'un comme de l'hippothérapie ou des courses, il faut mettre un masque.



L'accompagnateur doit aussi vérifier si on respecte bien les gestes barrières.

Si une institution a un service d'accueil de jour
et un service résidentiel



il faut faire attention que les deux services ne se mélangent pas.

Les règles pour les visites des professionnels extérieurs

Des professionnels extérieurs peuvent venir dans l'institution.

Des professionnels extérieurs ce sont par exemple :

- des kinés
- des logopèdes
- des psychiatres
- ...



Les coiffeurs et les personnes qui font les pédicures
peuvent aussi revenir dans les institutions.

Une pédicure c'est un soin des pieds.



Le coiffeur ou la personne qui fait la pédicure
doit porter un masque

et peut-être des lunettes de protection

et une blouse blanche.



C'est 1 personne à la fois dans un local spécial dans l'institution.

Les professionnels qui ne travaillent pas dans l'institution peuvent venir en réunion.

Par exemple :

- les éducateurs
- la direction
- les psychologues
- les assistants sociaux
- ...



Ces professionnels ne peuvent pas être en contact avec les personnes qui vivent dans l'institution.